



## Éditorial

### L'Association des Salariés Agricoles de Bretagne ! Qu'est-ce qu'elle peut vous apporter au quotidien ?

Votre association a pour but premier de vous renseigner sur tous les domaines qui vous concerne en tant que salarié de la production agricole, sur vos droits au travail, sur la réglementation des droits sociaux notamment via les aides sociales proposé par la MSA mais aussi grâce au travail des membres actifs des associations départementales, régionales, et nationale des informations sur tout ce qui vous concerne y compris votre vie privée.

Mais aussi apporter en présentiel lors de réunions, avec retour d'expérience, du confort au quotidien sur plein de domaines ; économie d'énergie, assurance, communication... En fonction de vos demandes ! Par le passé l'Association des Salariés Agricoles du Morbihan avait organisé des réunions invitant différentes organisations pour échanger sur les possibilités d'amélioration de votre habitat. Aujourd'hui en faisant le bilan des résultats les personnes qui à l'époque se sont engagées dans des travaux de photovoltaïques voient aujourd'hui une rémunération annuelle qui peut varier entre 800 et 1000€ par an ce qui permet un sérieux coup de pouce dans le contexte actuel d'un coup énergétique qui ne cesse de grimper. Nous avons aussi échangé sur l'achat d'électricité, avec une économie allant jusqu'à 150€/mois. Nous avons eu des réunions avec la MSA Porte de Bretagne qui est également là pour vous accompagner en cas de difficultés à travers des aides sociales sous réserve bien sûr d'y être éligible.

À travers cette rapide présentation nous vous faisons remarquer que l'Association des Salariés Agricoles est là concrètement pour vous aider, vous renseigner, pour vous permettre de répondre à des besoins quotidiens ou mieux encore à des difficultés ponctuelles nécessitant un coup de pouce dans vos vies au quotidien.

Les différentes associations présentes sur le territoire œuvrent aujourd'hui ensemble pour poursuivre et améliorer la diffusion de toutes ces informations en mettant en place la « web application » qui pourra être utilisée par tous les salariés de France et sur presque tous les sujets : emplois, droit social, logement, aides diverses pour vous accompagner vous dans votre travail et votre famille...

Cela fait des années que nous existons. Les toutes premières associations ont été créées en 1961. Bien évidemment nous dérangeons mais grâce à la volonté de quelques personnes nos actions continuent à être présentes sur une bonne partie du territoire. Pour que cela puisse perdurer votre adhésion est importante. Plus vous serez nombreux et plus la voix des salariés sera entendue et respectée.

**Nous sommes les forces vives de l'agriculture française.**

**Jérôme FROHLICH**

Président de l'Association  
des salariés agricoles du Morbihan



## Agenda

- **Locminé - Formation le 21 mars 2025 à 18h30** : Débat sur l'avenir des associations des salariés agricole Morbihan, Bretagne et Nationale. S'ensuivra un dîner et soirée conviviale à 20h30 au Jardin des Saveurs de LOCMINÉ. (Gratuit pour les adhérents et 25.00€ pour les non-adhérents)
- **Locminé - formation le 8 avril 2025 à 20h00** : **Réunion** : comment améliorer sa qualité de vie en diminuant son coût énergétique. Choix de l'énergie, comment payer moins cher son électricité, échanges à travers diverses expériences.
- **Sortie familiale le samedi 3 mai** : Sortie en bateau sur l'Odet, musée de Pontaven, Inscription obligatoire auprès de Jean-luc **06 03 12 42 79** (Gratuit pour les adhérents et 35€ pour les non adhérents).

Pour recevoir le programme complet des activités, contacter l'Association des salariés agricoles au 02 97 46 22 19 ou [jeanlucasa56@gmail.com](mailto:jeanlucasa56@gmail.com)

Suivez l'actualité sur la page [facebook](#) de l'Association.

Adhérez à l'Association en ligne via [Helloasso](#)

## Loisirs

- **LOCMINÉ - La Maillette**
  - ♦ Spectacle **RENAUD** - 12 avril - De 8 à 15 € (Chanté par les Poly'sons de Rhuy)
- **LANESTER - Parc des Expositions**
  - ♦ Messmer - 28 juin - Dès 36 €
- **NANTES - Le Zénith**
  - ♦ Nirvana UK - 28 mars - Dès 49 €
- **MOUSTOIR-AC - Rando des Chas Du**
  - ♦ Parcours de 16, 11 et 4 km - 29 juin - 5 € (1 casse-croûte une boisson)



- **LORIENT - Palais des congrès**
  - ♦ Olivier de Benoist - 19 juin - Dès 30 €
- **LORIENT - Festival interceltique**
  - ♦ Les cousins d'Amérique - 1<sup>er</sup> au 10 août
  - ♦ 5 nuits magiques - 2, 3, 5, 6 et 7 août
  - ♦ Alan Stivell, Lynda Lemay
- **ST NOLFF - Fête du bruit**
  - ♦ 4, 5 et 6 juillet - 160 € les 3 jours
- **RENNES - Le Liberté**
  - ♦ Laura Laune - 14 juin - Dès 34 €



- **CARHAIX - Festival des vieilles charrues**
  - ♦ Du 17 au 20 juillet - À partir de 52 € Alanis Morissette, Philippe Katerine, Tiakota, Sex pistols, Julien Doré, Amélie Lens, Franck Carter, the kills, ...



Association des salariés agricoles du Morbihan

Av. Borgnis Desbordes - C.S. 62398 - 56009 VANNES CEDEX - Tél. 02 97 46 22 19

## Exploitations production agricole et CUMA

Faute d'accord entre les partenaires sociaux, il n'y a pas d'évolution des grilles de salaires. Seuls les coefficients au SMIC se verront augmenter, à la hauteur du SMIC, soit : 11,88€/heure Brut.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaires brut horaire €	Salaires brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	11,88 € (SMIC)*	1820,04 € (SMIC)*
Palier 2	12 points - 16 points	11,88 €	1820,04 €
Palier 3	17 points - 24 points	11,91 €	1806,35 €
Palier 4	25 points - 35 points	12,17 €	1845,78 €
Palier 5	36 points - 51 points	12,70 €	1926,17 €
Palier 6	52 points - 73 points	13,30 €	2017,17 €
Palier 7	74 points - 104 points	14,08 €	2135,47 €
Palier 8	105 points - 143 points	15,05 €	2282,58 €
Palier 9	144 points - 196 points	16,29 €	2470,65 €
Palier 10	197 points - 270 points	18,04 €	2739,07 €
Palier 11	271 points - 399 points	20,53 €	3113,72 €
Palier 12	400 Points	23,46 €	3558,10 €

Les CSP\*\* dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

**Technicien** : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

**Agent de maîtrise** : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

**Cadre** : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

\* Le SMIC au 01/11/2024 est passé à 11,88€/heure Brut, soit 1820,04€ mensuel Brut.

\*\*Catégories Socio-Professionnelles

## Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux

Classification	Échelon	Salaires horaire €	Salaires mensuel 151.67h
- Emploi exécutant	1	11.88	1820.04
- Emploi exécutant	2	11.88	1820.04
- Emploi spécialisé	1	11.93	1809.38
- Emploi spécialisé	2	12.05	1827.58
- Emploi qualifié	1	12.19	1848.82
- Emploi qualifié	2	12.47	1891.28
- Emploi hautement qualifié	1	12.89	1954.98
- Emploi hautement qualifié	2	13.43	2036.88
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	14.10	2138.50
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	14.89	2258.32
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	15.69	2379.65
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	16.48	2499.47
- Cadre I		18.36	2784.60
- Cadre II		21.77	3301.78

## Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services ruraux, prestations avicoles et forêt

Classification	Échelon	Salaires horaire €	Salaires mensuel 151.67h
- Emploi administratif exécutant	1	11.88	1820.04
- Emploi administratif exécutant	2	11.88	1820.04
- Emploi qualifié	1	12.19	1848.82
- Emploi qualifié	2	12.47	1891.28
- Emploi hautement qualifié	1	12.89	1954.98
- Emploi hautement qualifié	2	13.43	2036.88
- Technicien Administratif et Comptable	1	14.10	2138.50
- Technicien Administratif et Comptable	2	14.89	2258.32
- Cadre I		18.36	2784.60
- Cadre II		21.77	3301.78

## Entreprises Conchylicoles

Échelon	Salaires horaire €	Salaires mensuel 151,67h
1	11.88*	1820.04
2	11.88	1820.04
3	12.13	1839.72
4	12.45	1888.25
5	13.68	2074.80
6	18.00	2730.00

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

## Entreprises du Paysage

Voici la grille de salaires à venir en paysage, en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2025, au plus tôt, ou le premier jour du mois suivant (1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juin), suivant selon expansion.

Coef.	Salaires horaire €	Salaires mensuel 151,67h
O1	11.88	1820.04
O2	12.06	1829.14
O3	12.18	1847.34
O4	12.47	1891.32
O5	12.83	1945.93
O6	13.43	2036.93
E1	12.00	1820.04
E2	12.18	1847.34
E3	12.55	1903.46
E4	13.43	2036.93

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2220 € - TAM2 : 2329 € - TAM3 : 2510 € - TAM4 : 2729 €). Si forfait sur la base de 218 jours les salaires sont majorés de +15 %.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 37769 € - C1 : 41917 € - C2 : 41917 € - C3 : 43663 € - C4 : 44974 € - C5 : 48030 € - D : d'un commun accord.)

## Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture - Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification /Échelon	Salaires horaire €
- Emploi exécutant Échelon 1	11.88
- Emploi exécutant Échelon 2	11.88
- Emploi spécialisé Échelon 1	11.93
- Emploi spécialisé Échelon 2	12.05
- Emploi qualifié Échelon 1	12.19
- Emploi qualifié Échelon 2	12.47
- Emploi hautement qualifié Échelon 1	12.89
- Emploi hautement qualifié Échelon 2	13.43
- TAM 1 Échelon 1	14.10
- TAM 1 Échelon 2	14.89
- TAM 2 Échelon 1	15.69
- TAM 2 Échelon 2	16.48
- Cadre I	18.36
- Cadre II	21.77

**Je suis en formation agricole, je vais aller en stage dans une exploitation agricole sachant que j'ai 17 ans et que je ne possède pas le permis de conduire suis-je autorisé à conduire du matériel agricole ?**

➔ **RÉPONSE DONNÉE PAR GROUAMA :**

Pour la réglementation sur la conduite de véhicules agricoles : avant de mettre une machine agricole dans les mains d'un salarié, l'employeur doit s'assurer qu'il dispose de la formation nécessaire : fonctionnement et maintenance du matériel, risques spécifiques à son utilisation, conduite à tenir en cas de panne ou dysfonctionnement, port éventuel d'EPI... Cette règle vaut même si le Code de la route n'impose pas de permis de conduire pour le véhicule en question. Cette formation peut être dispensée par l'employeur, et a pour objectifs de donner au chauffeur les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité.

Pour certains équipements présentant des risques particuliers, les utilisateurs doivent en plus de la formation, être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

**C'est le cas pour :**

- Les engins de chantiers (tractopelle, pelle hydraulique, etc.).
- Les engins de manutention (chariot automoteur à mât ou bras télescopique, etc.).
- Les équipements de levage (plateforme élévatrice, grue auxiliaire de chargement, etc.).

**Cette autorisation repose sur 3 étapes :**

- ❶ La délivrance d'un avis médical d'aptitude prononcé par le médecin du travail de la MSA.
- ❷ La formation et l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques à la conduite de l'engin.
- ❸ La présentation des instructions à respecter sur le site d'utilisation de l'engin.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étapes peuvent être réalisées par l'employeur, mais il est fortement conseillé de les formaliser par écrit. Autrement, il peut faire suivre à son employé une formation, en vue d'obtenir un CACES

(Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

**Jeunes travailleurs de moins de 18 ans**

→ **En formation professionnelle**

Certains travaux ou certaines machines sont interdits aux jeunes de moins de 18 ans en raison de leur dangerosité : conduite de tracteurs ou quads sans structure de protection contre le renversement ou sans ceintures de sécurité. Aucune dérogation n'est possible avec ces matériels.

Néanmoins, pour certains travaux réglementés et pour les besoins de la formation professionnelle des jeunes de 15 à 18 ans, il est possible de déroger temporairement à l'interdiction, sous réserve d'une formation préalable appropriée, et après déclaration préalable auprès de l'inspection du travail. C'est le cas pour la conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements servant au levage de charges et de personnes, travaux mettant le jeune en présence de matières dangereuses... Pendant ces travaux réglementés, le jeune doit être encadré par une personne compétente identifiée.

Attention: si les jeunes de moins de 16 ans peuvent conduire des tracteurs pour les besoins de leur formation agricole, cela n'est permis que dans les lieux privés (hors voies ouvertes à la circulation publique).

→ **Hors formation professionnelle**

L'emploi des jeunes âgés de plus de 14 ans est autorisé pendant les vacances, mais uniquement pour des travaux légers. Ils ne peuvent pas être employés à des travaux d'entretien, de réparation ou de conduite de tracteurs ou de machines mobiles.

Les jeunes de 15 à 18 ans peuvent, dans le cadre de dérogations individuelles de droits dites "permanentes", sans déclaration à l'inspection du travail et sous réserve de l'avis favorable du médecin du

Type de véhicule	Cas général	Véhicules attachés à une exploitation agricole ou forestière, ETA ou CUMA Pendant la durée de l'activité agricole ou forestière
 Véhicules / appareils agricoles ou forestiers, dont la vitesse par construction n'excède pas 40 Km/h, et véhicules pouvant y être assimilés	Permis B	Dispense pour les actifs agricoles :  - à partir de 16 ans : · Si gabarit routier, largeur < 2,5 m · Si 1 remorque maxi · Si pas de transport de matières dangereuses ni d'instrument de levage · Avec ceinture de sécurité + arceau ou cabine obligatoires
 Véhicules / appareils agricoles ou forestiers (type T1b) dont la vitesse par construction dépasse 40 Km/h *	Le permis de la <b>Série C</b> correspondant au poids du véhicule	- à partir de 18 ans dans les autres cas (Moissonneuses, machines à vendanger, outil de 3 m...)
 Poids lourd > 3.5T	Le permis de la <b>Série C</b> correspondant au poids du véhicule	

\* Attention : la vitesse de circulation des tracteurs réceptionnés pour plus de 40 km/h (T1b) demeure limitée à 40 km/h par le Code de la route, **sauf si le tracteur roule seul.** Lorsqu'une remorque ou un matériel est attelé au tracteur, c'est la vitesse d'homologation du dernier véhicule du convoi qui doit être respectée (non celle du tracteur lorsqu'il est attelé).

travail, effectuer des travaux réglementés s'ils possèdent un diplôme ou titre professionnel adapté, ou conduire des équipements de travail mobiles automoteurs (tracteurs, tondeuses...) ou servant au levage (chargeur télescopique...), s'ils ont reçu une formation adéquate et sont titulaires d'une autorisation de conduite.

## À l'intention des Salariés de L'Ille et Vilaine



Ce bulletin que vous recevez est le résultat du travail des administrateurs de L'Association des Salariés Agricoles du Morbihan.

L'accord que nous avons avec la MSA des portes de Bretagne permet sa distribution sur nos deux départements.

Si vous souhaitez adhérer à l'association, vous pouvez le faire et bénéficier des mêmes avantages que le 56.

**Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un mail à cette adresse mail :**

[jeanlucasa56@gmail.com](mailto:jeanlucasa56@gmail.com)

## Adhérer, c'est :

**Recevoir la carte CEZAM permettant de :**

- Bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...).
- Avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, Zoos, piscines, ski...).
- Pouvoir voyager à moins cher.

**Avoir un couverture assurance maladie-chirurgie** à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne

**S'informer sur sa vie professionnelle** (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)

**Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier.**

**Avoir des renseignements liés à votre métier** (sur RDV ou au 02 97 46 22 19).

**Soutenir votre association** qui représente les salariés de la production agricole.



Rejoignez-nous sur :  
<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>

Pour recevoir le

## Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan  
Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19  
ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

[www.helloasso.com/associations/association-des-salariés-agricole-du-morbihan](http://www.helloasso.com/associations/association-des-salariés-agricole-du-morbihan)

Nom ..... Prénom .....

Profession .....

Adresse .....

Tél. .... Email : .....

Tarifs des cotisations : **Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €**  
Carte CEZAM remise avec l'adhésion



02 97 46 22 19



## LES OFFRES D'EMPLOI DES ANEFA MORBIHAN ET ANEFA ILLE ET VILAINE

[www.agriemploi56.com](http://www.agriemploi56.com) ou [emploi56@anefa.org](mailto:emploi56@anefa.org)  
[www.lagriculture-recrute.org](http://www.lagriculture-recrute.org) et [emploi35@anefa.org](mailto:emploi35@anefa.org)

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02 97 46 22 14  
 Rue M. Le Lannou - CS 14226 - 35042 Rennes Cedex - Tél. : 06 33 28 20 54  
 Toutes les offres du 56 sur la page [Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)  
 Toutes les offres du 35 sur la page [Facebook de l'ANEFA Ille et Vilaine](#)

### Aviculture

**Augan - OFR055531-56** - Individuel (Poules pondeuses) recherche agent polyvalent - CDI mi-temps  
**Caro - OFR054894-56** - SARL (Poules pondeuses) recherche technicien d'élevage - CDI tps plein  
**Grand Champ - OFR055088-56** - SARL (Volailles de chair) recherche agent polyvalent, avec travaux de cultures-CDI tps plein  
**Guer - OFR0055657-56** - EARL (poules pondeuses) recherche agent d'élevage - CDI tps plein  
**Taupont - OFR054216-56** - SARL (Poules pondeuses) recherche responsable d'élevage avicole - CDI tps plein et agent d'élevage CDI temps partiel

### Lait

**Augan - OFR055430-56** - GAEC (140 vaches et porcs engraissement) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 6 mois  
**Bignan - OFR055254-56** - SCEA (60 VL, plants de pommes de terre) recherche agent polyvalent - CDI tps plein  
**Brandivy - OFR054031-56** - SCEA (200 VL, 215 Ha) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps partiel  
**Buléon - OFR056121-56** - EARL (150 VL, cultures, porcs) recherche agent d'élevage laitier les matins - CDI tps plein  
**Carentoir - OFR055813-56** - Individuel (60 VL et cultures) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps partiel 12 mois  
**Erdeven - OFR055339-56** - EARL (50 VL et transfo) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein  
**Guénin - OFR054447-56** - Individuel (60 VL, 40 allaitantes) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein  
**Languidic - OFR055399-56** - GAEC (robot) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps partiel  
**Loyat - OFR054429-56** - GAEC (70 VL) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein  
**Néant sur Yvel - OFR047266-56** - EARL (230 VL, robots) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 6 mois  
**Ploërdut - OFR052522-56** - EARL (100 VL) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein  
**Ploërmel - OFR055003-56** - Lycée (150 VL, robot) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein  
**Ploërmel - OFR055742-56** - EARL (150 VL, cultures) recherche agent d'élevage laitier - CDD tps plein 10 mois  
**Pluméliau Bieuzy - OFR054936-56** - GAEC (150 VL) recherche technicien d'élevage laitier - CDI tps plein  
**Guémené, Lorient, Malansac, Malestroit, Mauron, Muzillac, Ploërmel, Plumelec** - Service de remplacement recherche 8 agents de remplacement en lait - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein  
**Bubry, Guémené, Inzinzac Lochrist, Lanouée, Lignol, Malansac, Plumergat, Quéven, Vannes Groupement d'employeurs départemental** - recherche 9 techniciens en élevage laitier (en général sur deux exploitations laitières) - CDI tps plein

### Caprin

**Ambon - OFR054310-56** - EARL (300 chèvres) recherche agent caprin - CDD tps plein 8 mois  
**Molac - OFR055930-56** - EARL (Caprin, transfo bio) recherche agent d'élevage saisonnier expérimenté pour mars - CDD Tps plein 8 mois  
**Lanvaudan - OFR056056-56** - Individuel (Caprin, transfo bio) recherche agent polyvalent pour livraisons et entretien extérieur - CDD Tps partiel 6 mois

### Porc

**Neuillac, St Guymard, Ploerdut, St Thuriau, Sérent 5 Maternités collectives** recherchent 5 techniciens(nes) d'élevage porcin - CDI tps plein  
**Evellys - OFR049549-56** - SCEA (300 Truies, mâles non castrés, robot de lavage, 200ha) recherche agent d'élevage - CDI tps plein  
**Evellys - OFR047903-56** - SCEA (685 Truies) recherche technicien d'élevage post sevrage - CDI tps plein  
**Kerfourn - OFR048613-56** - EARL (350 Truies) recherche agent d'élevage verraterie gestante maternité - CDI tps plein  
**La Croix Hélléan - OFR055623-56** - SCEA (350 T NE) recherche technicien(ne) d'élevage porcin - CDI tps plein  
**Loyat - OFR044147-56** - GAEC (2 sites NE) recherche agent d'élevage porcin - CDI tps plein  
**Melrand - OFR045079-56** - EARL (300 T) recherche technicien(ne) d'élevage porcin - CDI tps plein  
**Pluvigner - OFR055766-56** - SCEA en développement recherche technicien d'élevage engraissement, post sevrage et faf - CDI tps plein  
**Billio - OFR055473-56** - SCEA (300 Truies faf) recherche agent d'élevage - CDI tps plein  
**Crédin, Groupement d'employeurs** recherche 1 technicien(ne) élevage porcin - CDI tps plein

### Grandes Cultures

**Cléguérec - OFR054593-56** - CUMA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein  
**Evellys - OFR055976-56** - CUMA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein  
**Evellys - OFR056002-56** - CUMA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein  
**Férel - OFR048388-56** - ETA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein  
**Inzinzac-Lochrist - OFR055292-56** - ETA recherche chauffeur agricole pour mars - CDD tps plein 11 mois  
**Monteneuf - OFR055484-56** - ETA recherche chauffeur agricole - CDD tps plein 4 mois  
**St Gérard - OFR055972-56** - CUMA recherche chauffeur agricole - CDD tps plein 5 mois  
**Surzur - OFR052237-56** - ETA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein  
**Theix - OFR055723-56** - EARL (céréales et légumes irrigables) recherche conducteur d'engins - CDI tps plein

### Paysage - Horticulture - Forêt

**Aurz - OFR053453-56** - Paysagiste recherche jardinier paysagiste en entretien - CDI tps plein  
**Auray - OFR053895-56** - Société recherche 3 postes : chef de chantier, et paysagistes - CDI tps plein  
**Trédion - OFR049473-56** - Société recherche conducteur d'engins forestiers Bretagne et 44 - CDI tps plein  
**Locmariaquer, Theix-Noyal, Surzur paysagistes** recherchent ouvrier du paysage - CDI tps plein

### Maraîchage - Arboriculture

**Plouhinec, Sulniac, exploitations maraîchères** recherchent saisonniers entre 6 et 8 mois

### Apprentissage agricole

**15 exploitations agricoles morbihannaises** recherchent des apprentis pour préparer un diplôme agricole en un an (CS) ou deux ans (CAPA, BPA, BPREA, Bac pro, BTS...) en élevage (laitier, caprin, porcin), en maraîchage et en grandes cultures.

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - NE : Naissieur-Engraisseur - FAF : Fabrication à la Ferme - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée - CS : Certificat de Spécialisation - sdt : Salle de traite.

## SOCIAL

### Élections des délégués MSA : à quoi ça sert de voter ?

Du 5 au 16 mai 2025, vous choisirez vos **délégués MSA** au sein de votre circonscription. Ils vous représenteront auprès de la MSA et des institutions du monde agricole. Voici 4 bonnes raisons de voter.

**Votre délégué vous accompagne :** Vous vous reconnaissez dans l'une de ces situations ?  
 « Je souhaite connaître les aides possibles pour mon handicap », « j'ai besoin d'aide dans les démarches en ligne », « je veux adapter mon logement pour mes vieux jours ». Votre délégué est là pour vous. Il vous accompagne, vous écoute et fait remonter vos questions et vos besoins auprès des acteurs qui peuvent y répondre.

**Votre délégué défend vos droits :** Comment rectifier une erreur dans votre dossier ? Débloquer une situation ? Connaître vos droits ? Votre délégué vous accompagne dans les démarches administratives et simplifie votre vie. Avec les autres délégués, il porte aussi auprès des décideurs publics vos besoins en matière de protection sociale, pour demander une évolution de la loi.

**Votre délégué organise des événements qui profitent à tous :** Il propose sur votre territoire des événements à un rythme régulier :  
 - Organisation de conférences.  
 - Instauration de journées de sensibilisation.  
 - Mise en place de pièces de théâtre sur des sujets de société ou professionnels.  
 - Participation aux salons et foires.

**Chaque année, ce sont ainsi 3 000 actions qui voient le jour partout en France :** conférences sur le bien vieillir, pièces de théâtre autour du mal-être agricole, formations aux outils informatiques pour les seniors, ateliers de prévention santé, rencontres sur l'alimentation...

**Votre délégué participe à la solidarité dans les territoires :** En 2024, plus de 220 actions ont été organisées sur le territoire par les délégués de la MSA Portes de Bretagne. Au service de l'ensemble de la population agricole et rurale, les délégués sont porteurs de projets solidaires tels que le glanage solidaire ou encore la vente de jonquilles au profit de la ligue contre le cancer.

**Le vote, un engagement pour une protection sociale forte et qui vous ressemble !**

**Le régime de protection sociale du monde agricole est unique. En votant pour les délégués de la MSA, vous contribuez à sa vitalité et à celle du monde agricole.**

### Alors, prêt à voter ?

#### Devenez délégué MSA !

Vous êtes adhérent et électeur à la MSA ?  
 Vous souhaitez vous engager pour votre territoire et aider les autres ? Agir pour plus de solidarité ? Devenez délégué MSA dans votre circonscription !

**Jusqu'au 4 mars, portez-vous candidat.**

Rendez-vous sur [portesdebretagne.msa.fr/](http://portesdebretagne.msa.fr/)  
 Rubrique Votre [MSA/Elections 2025/ Devenir Délégué](#).



santé  
 famille  
 retraite  
 services